

Subject Line : Versions français des communications sur la COVID-19

Chers membres,

Veillez trouver ci-bas la traduction des deux communications qui ont été envoyés aux membres le 14 et le 15 mars, 2020:

14 mars, 2020

Mise à jour sur la COVID-19 pour les membres de l'ACHD

L'ACHD reconnaît les défis particuliers auxquels sont confrontés les hygiénistes dentaires et les professionnels de la santé buccodentaire en raison de la nature des services de santé buccodentaire.

Nous continuerons de surveiller les informations émergentes en matière de l'élaboration de conseils et de ressources informationnelles destinées aux hygiénistes dentaires touchés de multiples façons par la pandémie de la COVID-19.

Nous sommes conscients qu'au sein de la profession d'hygiéniste dentaire, les répercussions sont ressenties différemment, y compris en matière de pratique de la sécurité et de la santé au travail, de sécurité financière, et de probabilité d'exposition et de risques. L'ACHD adopte une approche équilibrée pour répondre aux besoins de soutien, identifiés par les membres pendant cette pandémie.

Notre but ultime est de protéger la population et l'effectif d'hygiénistes dentaires contre la propagation de ce virus.

Les éléments clés suivants doivent être considérés :

- Si vous n'avez pas accès à des masques appropriés et à de l'équipement de protection, ne fournissez pas de services.
- Si vos clients ont voyagé dans des régions à risque élevé dans les 14 derniers jours, ne les traitez pas et reportez le rendez-vous.
- Les recherches récentes suggèrent que le coronavirus, qui cause l'infection respiratoire de la COVID-19, peut être décelé jusqu'à trois heures après l'aérosolisation et peut infecter les cellules au cours de cette période, selon les auteurs de l'étude. Les instruments utilisés régulièrement par les dentistes et les hygiénistes dentaires produisent des aérosols qui peuvent être contaminés par le virus si un patient en est porteur, qu'il soit symptomatique ou non. Cela rend le virus transmissible dans tout le cabinet.

L'ACHD communique actuellement avec Finances Canada pour demander que les hygiénistes dentaires sans travail ou ayant des charges de travail réduites puissent recevoir des prestations d'assurance-emploi.

Lundi, l'ACHD a un rendez-vous de prévu avec l'Agence de la santé publique du Canada et avec BMS, notre courtier d'assurance, et nous ferons une mise à jour à ce moment.

Cliquez [ici](#) pour lire le guide d'une page de l'ACHD sur les procédures de dépistage des clients et les protocoles de prévention et de contrôle des infections pendant l'épidémie.

La [carte](#) de l'Organisation mondiale de la Santé fait une ventilation du nombre de cas confirmés, de décès, et des pays touchés. D'autres schémas et tableaux de bord sont offerts en ligne.

L'ACHD encourage tous les hygiénistes dentaires de continuer à discuter ouvertement avec leurs employeurs et leurs clients et de travailler avec les autres membres de leur équipe dentaire pour veiller à ce que des protocoles appropriés soient en place et respectés. Les protocoles de cabinet doivent être flexibles et évoluer à mesure que le risque change.